



GyRe

Gymnase de Renens

ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE
TRAVAIL PERSONNEL DE CERTIFICAT
(TPL)
2024-2025

Guide de l'élève

Août 2024

Cadre réglementaire

RECG 2022 art. 12	Description du Travail personnel (« TPL » est l'abréviation de « Travail personnel de certificat » dans la suite du document).
RECG 2022 art. 12	Évaluation du Travail personnel
DGEP	École de culture générale, brochure de présentation, édition 2022

Description

« Compte tenu des règles adoptées au niveau suisse, les élèves de l'ECG doivent réaliser un travail personnel en 3e année. Il permet aux élèves de développer et d'affiner leur capacité à formuler une thématique, à planifier les étapes de leur travail, à récolter et évaluer des données, le cas échéant à élaborer une œuvre artistique, ainsi qu'à présenter des résultats et à mener une réflexion critique »¹

Cadre réglementaire

Art. 12 RECG

1 - Dans le cadre fixé par le Département, le directeur arrête les modalités de mise en œuvre du travail personnel.

2 - Selon le calendrier fixé par le directeur, l'élève de l'École de culture générale effectue un travail personnel en 3e année.

3 - Le travail personnel permet à l'élève de démontrer ses capacités à résoudre et à présenter de façon autonome des tâches complexes dans les domaines d'études de la formation générale ou dans le domaine professionnel choisi.

4 - Le travail personnel donne lieu à une note annuelle.

5 - Le titre du travail personnel est mentionné sur le certificat d'École de culture générale.

Réalisation

Le TPL est un travail spécifique à l'École de culture générale. « Pour chaque domaine professionnel, il est en relation avec 1) les domaines d'études prévus par le plan d'études cadre pour les écoles de culture générale (les langues, les mathématiques / les sciences expérimentales / l'informatique), les sciences humaines et sociales, les disciplines artistiques ou le sport), ou avec 2) le domaine professionnel de l'élève ¹. Il peut prendre la forme d'un travail de recherche et de rédaction ou celle d'une création artistique.

Le travail s'effectue, en principe, par groupe de deux élèves de la même classe.

Le sujet du travail est choisi par l'élève dans le cadre fixé par le(s) maître(s) répondant(s).

La longueur moyenne d'un TPL est de 10 pages pour un travail réalisé par un groupe de deux élèves, en principe.

¹ DGEP, École de culture générale, brochure de présentation, édition 2022, p. 8

Encadrement par les maîtres

La conduite d'un TPL engage divers maîtres qui encadrent la réalisation du TPL.

Une équipe de maîtres (ou un maître seul) de la classe prend en charge le suivi global des travaux. Un thème global peut ou non être fixé par le(s) maître(s) répondant(s).

Le maître de bureautique supervisera et évaluera la mise en page des dossiers des élèves tout au long de leurs réalisations.

Compétences visées

« Le fonctionnement de l'ECG suscite et développe l'ouverture à l'innovation pédagogique, l'esprit d'initiative et de collaboration, les relations avec les formations subséquentes et le maintien d'exigences élevées. »²

Suivi

Le(s) maître(s) responsable(s) et la classe ont en principe une période commune à l'horaire dédiée au TPL. Les maîtres ont la liberté d'organiser cette période, elle peut être par exemple dédiée au lancement du TPL, à l'évaluation formative ou à la transmission de consignes générales (méthodologie, forme, etc.).

Le suivi de la part des maîtres ainsi que le travail des élèves s'effectue également hors temps d'enseignement.

L'accompagnement permet un soutien des élèves dans les domaines ci-après :

- choix du sujet ;
- articulation de la problématique ou de la structure ;
- approche méthodologique ;
- utilisation des ressources ;
- planification et déroulement du travail.

Les maîtres peuvent exiger de leurs élèves la tenue d'un journal de bord et/ou de procès-verbaux d'entretiens. Le travail des élèves donne également lieu à des évaluations formatives. Les maîtres organisent les modalités pratiques des rendus intermédiaires.

Une formation à la recherche documentaire est prévue et sera organisée avec la bibliothèque au mois de septembre ou octobre.

Lancement du TPL

Le TPL débute à la rentrée d'août, le(s) maître(s) responsable(s) organise(nt) son lancement lors de la période dédiée à l'horaire. Le doyen en charge des TPL vient en soutien durant la première ou la deuxième semaine. Les maîtres concernés rencontrent ensemble les élèves durant les premières semaines (avant le 8 septembre).

On veillera à définir rapidement les principes de travail et les exigences de chacun. Un échéancier détaillé devra être remis aux élèves avant le 8 septembre.

Évaluation

Les maîtres impliqués évaluent le travail in fine. Les critères d'évaluation sont déterminés à l'avance. Les éléments participant à l'évaluation sont :

- le travail dans sa forme finale ;
- le processus de travail ;
- la présentation orale ;

² DGEP, Ecole de culture générale, brochure de présentation, édition 2022, p. 8 - 9

la forme du document final.

L'évaluation de la forme du document compte pour un cinquième de la note finale. Le respect des délais imposés dans la réalisation du travail fait partie de l'évaluation. Selon l'art.12, al.4 du RECG, le travail personnel donne lieu à une note annuelle.

Rendu du travail

Le travail est rendu sous format papier, une reliure n'est pas nécessaire. Un exemplaire est distribué à chaque maître participant à l'évaluation. Le travail est également rendu en versions informatiques : format traitement de texte pour la correction de la forme et format pdf pour la sauvegarde. Les instructions de l'enseignant de bureautique prévalent en termes de format pour le rendu.

Présentation orale

L'oral se déroule sur une journée en présence de tous les maîtres qui ont encadré les groupes. Les élèves de ces classes n'ont pas de cours le jour de l'oral.

La durée de l'oral est de 30 minutes. La présentation des élèves doit durer environ 20 minutes et 10 minutes devraient être consacrées aux questions. Les maîtres concernés définissent l'ordre de passage qu'ils communiquent aux élèves ainsi que leurs attentes quant au contenu de cette présentation orale.

Le support visuel pour la présentation est évalué via la note de l'oral.

Calendrier

Phase 0 Mise en place	Mars 2024	Choix des maîtres qui suivront les TPL
Phase 1 Information	Août 2024	Présentation des TPL Constitution des groupes et détermination des sujets sous la responsabilité du ou des maîtres
Phase 2 Recherche et Rédaction	13.09.24	Validation définitive des sujets Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat (disponible sur Teams)
	17.01.25	Reddition de la première version du TPL et retour critique
Phase 3 Évaluation	28.02.25	Reddition de la version définitive du TPL
	17.03.25- 21.03.25	Présentation orale de tous les travaux pour évaluation
	11.04.25	Remise au secrétariat des évaluations finales par les enseignants